Edité le : 21/10/2026

MAIRIE DE AUBORD

PLACE DE LA MAIRIE
30620 AUBORD

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE26-151434
Identification échantillon : **LSE2610-25222-1** **Analyse demandée par : ARS DD DU GARD**
N° Analyse (1): 00201280 **N° Prélèvement (1):** 00199387
Nature (1): Eau de distribution
Point de Surveillance (RESIDENTS-COMMERCES **Code PSV (1): 0000000031**
Localisation exacte (1 rue Hubert Reeves cuisine
Dept et commune (1): **30 AUBORD**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 43,7592814000 **Y :** 4,3086434000
UGE (1): 0013 - AUBORD
Type d'eau (1): T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite (1): AUPFAS **Type Analyse (1):** PFAS **Motif du prélèvement (1):** S1
Nom de l'exploitant (1): MAIRIE DE AUBORD
MAIRIE D'AUBORD
30620 AUBORD
Nom de l'installation (1): AUBORD **Type (1):** UDI **Code (1):** 000028
Réception : Réception au laboratoire le 03/10/2026 à 01h11
Prélèvement : Prélevé le 02/10/2026 à 10h59
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BUCHET Caroll - LSEHL
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 06/10/2026 à 18h52

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain									

.../...

Edité le : 21/10/2026
Identification échantillon : LSE2610-25222-1
Destinataire : MAIRIE DE AUBORD

Réception : Réception au laboratoire le 03/10/2026 à 01h11

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Température de l'eau	25.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5 9	#
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés									
Acide perfluorodécanoique (PFDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-heptanoique (PFHpA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-nonanoique (PFNA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-octanoique (PFOA) (lineaire+ ramifiés)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ ramifiés)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorodécanesulfonique (PFDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-butanoique (PFBA)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-hexanoique (PFHxA)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS) (lineaire+ ramifiés)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005				#
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-pentanoique (PFPA,PFPeA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..	<0.029	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029		0.10		#
Somme des 4 PFAS (PFOA,PFOS,PFHxS,PFNA) selon HCSP	<0.004	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.004				#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

30PFAS@ ANALYSE 20 PFAS + pH ET TEMPERATURE TERRAIN (ARS30-2026)

.../...

Edité le : 21/10/2026
Identification échantillon : LSE2610-25222-1
Destinataire : MAIRIE DE AUBORD

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Marie FAURE
Responsable Adjointe de laboratoire

